

Monsieur le Recteur,

Depuis notre précédent CTPA du 19 janvier, nous avons connu de fortes mobilisations sociales particulièrement dans le secteur de l'Éducation. La dernière action nationale du 19 mars a été un véritable succès. A Bordeaux, près de 100 000 personnes ont manifesté. Les organisations syndicales ont montré leur sens des responsabilités, leur capacité à proposer des solutions d'ensemble. Le gouvernement ne semble pas comprendre l'ampleur des inquiétudes, la colère et l'impatience qui montent. Il reste engoncé dans ses certitudes, dans un dogmatisme que nous jugeons dépassé.

Dans notre académie, après les suppressions de 130 postes dans les réseaux d'aide spécialisée du 1^{er} degré, c'est au tour de la préparation de rentrée dans les collèges et les lycées.

Concernant les postes d'enseignants, alors qu'initialement vous en prévoyiez plus 46, les documents font apparaître un solde positif de 23 postes. Cela au prix de plus de 1200 postes à complément de service. Mais ce bilan positif est très vite contrebalancé par les 180 postes de remplacement que vous allez supprimer. Nous nous interrogeons d'ailleurs sur l'opportunité de l'énorme marge que vous avez prévue en faisant 275 mesures de carte scolaire pour les TZR.

Concernant les moyens infirmiers nous poursuivons le plan de rattrapage avec la création de 25 postes dans notre académie. Notre fédération porte sur ce point une appréciation positive. Toutefois nous ne comprenons pas que 5 postes (soit 20% des moyens alloués) n'aillent pas dans les établissements particulièrement en Gironde où le retard est encore important.

Pour les personnels administratifs, la coupe sombre continue. Dans les EPLE, le solde fait ressortir la disparition de 8 moyens. Dans les services, la mutualisation envisagée - si elle à la mérite d'éviter une mobilité contrainte - ne peut masquer la suppression de 6 postes. De plus, les questions de difficultés de gestion, d'éloignement des usagers, d'augmentation des charges de travail vont inévitablement se poser. Pour terminer, 7 postes sont annoncés en suppression dans les Centres Médico-Scolaires sous couvert de rationalisation.

Concernant les personnels sociaux, médicaux et les CPE aucune mesure de création alors que le ministre a annoncé parallèlement le recrutement de 5000 médiateurs. L'UNSA Education dénonce la méthode qui a consisté à faire cette annonce sans qu'aucune concertation préalable ne se soit tenue. La lutte contre l'absentéisme scolaire est un souci légitime mais tout milite pour une prise en charge par de vrais professionnels de l'éducation comme les conseillers principaux d'éducation, les COP, les assistants sociaux et les personnels de santé qui jouent déjà un rôle essentiel auprès des familles, via un travail d'équipe avec les chefs d'établissement et plus largement l'ensemble des équipes éducatives. Leur renforcement aurait été une réponse plus appropriée mais, pour cela, il aurait fallu que le ministre renonce au dogme des suppressions d'emplois statutaires qu'il



Déclaration Ctpa du 30/03/2009 page 2

impose massivement au système éducatif. Pour l'UNSA Education, ces personnels ne sauraient en aucun cas se substituer aux professionnels qualifiés de l'Education nationale qui doivent garder la maîtrise des actions menées en matière de lutte contre l'absentéisme.

Si les personnes qui trouveront, via ce dispositif, un accès à l'emploi ne sont pas en cause, créer 5000 emplois à statut précaire et sans qualification ni formation, n'est pas pour l'UNSA Education une réponse adaptée à la lutte contre l'absentéisme. Nous vous demandons Monsieur le Recteur que notre CTPA soit informé sur l'implantation de ces contrats dans notre académie et les critères retenus.

S'agissant d'ailleurs de l'ensemble des contrats aidés, l'UNSA Education renouvelle ses revendications, afin que ce dispositif ne soit pas seulement un traitement social ponctuel du chômage, mais débouche réellement sur l'accès à des emplois durables notamment par :

- une formation d'adaptation à l'emploi
- un réel accompagnement pour le projet d'insertion professionnelle.
- la reconnaissance de leur expérience professionnelle dans l'éducation nationale.

De plus, les EPLE et les personnels, doivent bénéficier de moyens adaptés à la charge de travail supplémentaire, et le dispositif de gestion financière des emplois aidés doit être sécurisé.

Concernant la filière laboratoire, vous n'avez pas réuni un nouveau groupe de travail sur le barème malgré notre demande insistante. De ce fait, vous allez créer une iniquité entre les collèges et les lycées.

Pour terminer, je tiens ici à souligner que notre académie va ouvrir deux nouveaux établissements (Biscarosse et St Pierre d'Irube) sans aucun moyen supplémentaire : redéploiement des CPE, des administratifs, des personnels de surveillance, aucun personnel de labo. L'UNSA Education tient à dénoncer une fois de plus cette politique. Que dirait-on d'une collectivité territoriale qui pour construire un bâtiment irait prendre un morceau de toit ici, un bout de mur ailleurs et la plomberie dans un troisième ? C'est pourtant ce que fait l'Etat avec ses personnels.

Pour l'ensemble de ces raisons, notre fédération dans le cadre du collectif « l'éducation est notre avenir » appelle le jeudi 2 avril à 1000 manifestations. Plus que jamais dans ce contexte de crise, l'enseignement et la formation des jeunes ne sont pas un coût mais un investissement pour l'avenir. Ils sont le meilleur rempart contre le chômage. Rendez vous jeudi soir 2 avril après le travail ou l'école, dans ces mille manifestations, rassemblements, retraites aux flambeaux, Expliquons rassemblons, pour enfin nous faire entendre.

Pour la délégation UNSA Education,
Yannick LAVESQUE
Secrétaire régional

UNSA ÉDUCATION Aquitaine

33bis rue de Carros • 33074 BORDEAUX CEDEX

Tél. : 05.57.59.00.38 • Fax : 05.57.59.00.39

www.unsa-education.org • aquitaine.unsa-education@laposte.net

*l'éducation,
notre terrain d'action*